

POHER COMMUNAUTE

Maison des Services Publics
Place de la Tour d’Auvergne – B.P 150
29 833 CARHAIX-PLOUGUER
poher@poher.bzh
transport.habitat@poher.bzh



TRANSPORTS SCOLAIRES

ATTESTATION – CHANGEMENT DE POINT D’ARRÊT

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Notre responsabilité d’autorité organisatrice de transport scolaire nous impose de connaître précisément les élèves que nous transportons, et de nous assurer qu’ils montent et descendent bien à l’arrêt prévu.

La présente attestation est obligatoire dès qu’un élève change de car ou de point de montée ou de descente.

Je soussigné(e), Mme , Melle , M.

Demeurant :

ATTESTE que, mon fils, ma fille, mes enfants

Scolarisé (s) à :

Empruntant habituellement le car n° à l’arrêt

Change(nt) de point d’arrêt et/ou de car :

Si changement de car : N°

Libellé du nouveau point d’arrêt

➤ Précisez les jours concernés :

Matin : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
Soir : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Identité et qualité de la personne prenant l’élève en charge :

.....

.....

Date :

Signature du représentant légal :